



MASQUES et COVID-19

Dans le contexte actuel de pandémie, les agents sont amenés à porter un masque sur leur lieu de travail. Pour être efficace un masque doit être porté correctement, c'est pourquoi l'employeur doit s'assurer que les agents soient formés à leur utilisation.

Attention le port d'un masque complète les gestes barrières et les règles de distanciation physique mais ne les remplace pas.

Types de masques : quelles différences ?

1- MASQUE FFP	2- MASQUE CHIRURGICAL
<p><i>Le masque FFP est un équipement de protection individuelle</i></p> <p>Il est destiné à protéger celui qui le porte à la fois contre l'inhalation de gouttelettes et des particules en suspension dans l'air, qui pourraient contenir des agents infectieux. Le port de ce type de masque est plus contraignant (inconfort thermique, résistance respiratoire) que celui d'un masque chirurgical. Il existe trois catégories de masques FFP, selon leur efficacité (estimée en fonction de l'efficacité du filtre et de la fuite au visage). Ainsi, on distingue :</p> <p><i>Les masques FFP1 filtrant au moins 80 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 22 %).</i></p> <p><i>Les masques FFP2 filtrant au moins 94 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 8 %).</i></p> <p><i>Les masques FFP3 filtrant au moins 99 % des aérosols (fuite totale vers l'intérieur < 2 %).</i></p>	<p><i>Le masque chirurgical est un dispositif médical</i></p> <p>Il est destiné à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Il protège également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. En revanche, il ne protège pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air. On distingue trois types de masques :</p> <p><i>Type I : efficacité de filtration bactérienne > 95 %.</i></p> <p><i>Type II : efficacité de filtration bactérienne > 98 %.</i></p> <p><i>Type IIR : efficacité de filtration bactérienne > 98 % et résistant aux éclaboussures.</i></p>

3- MASQUE ALTERNATIF NON SANITAIRE

Ces masques, en complément des gestes barrières et des règles de distanciation physique, offrent une protection adaptée pour certaines activités professionnelles, en dehors du domaine médical.

Deux catégories de masques « grand public » (1 et 2) permettant de limiter les risques de contamination à la covid ont ainsi été définies, en mars 2020, sur la base des avis de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) avec des spécifications adaptées.



Seuls les masques de catégorie 1 sont autorisés pour les travailleurs, ces masques filtrent au moins 90 % des particules de 3 microns.

LE PORT DU MASQUE DOIT ETRE "ASSOCIE AU RESPECT D'UNE DISTANCE PHYSIQUE D'AU MOINS UN METRE ENTRE LES PERSONNES, DE L'HYGIENE DES MAINS, DES GESTES BARRIERES, AINSI QUE D'UN NETTOYAGE, DE LA VENTILATION, DE L'AERATION DES LOCAUX, DE LA MISE EN OEUVRE D'UNE POLITIQUE DE PREVENTION ET DE LA GESTION DES FLUX DE PERSONNES .



Dans le cadre professionnel, **les masques non sanitaires ne pourront en aucun cas remplacer les équipements de protection individuelle (EPI)** dont le port est rendu nécessaire au poste de travail.

Comment porter un masque ?

Pour être efficace, le masque doit être correctement utilisé. Pour cela pour tout type de masque :

- ↳ **Se laver les mains**, à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique
- ↳ Placer le masque sur le visage, de façon à recouvrir le nez et la bouche et l'ajuster au mieux sur votre visage, vérifier l'absence de jet d'air dans les yeux lors d'une expiration forte
- ↳ Une fois ajusté, **ne plus toucher le masque avec les mains, éviter de le déplacer et ne pas se toucher le visage**
- ↳ Si besoin de boire ou de manger, changer de masque
- ↳ Lorsqu'il s'humidifie, le remplacer par un nouveau masque et **ne pas réutiliser des masques à usage unique.**

Complément d'information technique en fonction du type de masque

Masque type FFP	Masque chirurgical
<ul style="list-style-type: none">↳ Placer le masque sur le visage, la barrette nasale sur le nez.↳ Tenir le masque et passer les élastiques derrière la tête sans les croiser.↳ Pincer la barrette nasale avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez.↳ Vérifier que le masque soit bien mis. Pour cela, il convient de contrôler l'étanchéité :<ul style="list-style-type: none">- Couvrir la surface filtrante du masque en utilisant une feuille plastique maintenue en place avec les deux mains.- Inspirer : le masque doit s'écraser légèrement sur le visage.↳ Un masque FFP retiré ne doit pas être réutilisé.	<ul style="list-style-type: none">↳ Placer le masque sur le visage, le bord rigide vers le haut et l'attacher.↳ Pincer la barrette nasale avec les deux mains pour l'ajuster au niveau du nez.↳ Abaisser le bas du masque sous le menton.↳ Un masque chirurgical est conçu pour un usage unique.

Comment retirer un masque ?

Après usage, **peu importe le type de masque utilisé :**

- ↳ **Se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique** (si port de gants, les retirer avant)
- ↳ Retirer le masque en saisissant par l'arrière les lanières ou les élastiques **sans toucher la partie avant du masque ni le visage**



- ↳ Les masques à usage unique doivent être jetés immédiatement après chaque utilisation dans une poubelle (de préférence avec couvercle et à commande non manuelle), munie d'un sac plastique résistant et disposant d'un système de fermeture fonctionnel. Ce sac doit être soigneusement refermé puis conservé 24 heures avant d'être placé dans le sac plastique pour ordures ménagères.
- ↳ **Se laver les mains à l'eau et au savon ou à l'aide d'une solution hydroalcoolique après retrait**

LES MASQUES ALTERNATIFS, NON SANITAIRES EN TISSU, S'ILS SONT REUTILISABLES, DOIVENT ETRE LAVES SUIVANT LE PROTOCOLE DE TRAITEMENT INDIQUE PAR LE FABRICANT.

Durée maximale de port des masques

Masque FFP	Masque Chirurgical	Masque alternatif non sanitaire
La durée de port doit être conforme à la notice d'utilisation. Dans tous les cas, elle sera inférieure à 8 heures sur une seule journée.	Il doit être changé dès qu'il devient humide et au moins toutes les 4 heures , selon la notice d'utilisation du fabricant.	Le temps de port est limité à 4 heures . Les performances sont mentionnées sur l'étiquetage et la notice d'utilisation.

L'utilisation du masque s'inscrit dans la stricte application des mesures d'organisation du travail, des mesures de distanciation physique ainsi que des gestes barrières.

Quels masques pour quelles situations de travail ?

En plus du port d'un masque de protection, il est impératif de respecter au maximum la distance de plus d'un mètre entre chaque personne. Si cette distance ne peut pas être respectée pour certaines tâches (porter des charges lourdes à deux, etc.), il est nécessaire d'évaluer les risques et de déterminer quel masque chaque agent concerné doit porter. Le masque retenu par ordre d'efficacité sera soit :

- ↳ **Un demi-masque filtrant FFP1 ou FFP2**, de préférence sans soupape, en particulier en espace clos mal aéré. Un masque FFP est un appareil de protection respiratoire (norme NF EN 149). Il est destiné à protéger celui qui le porte contre l'inhalation des gouttelettes mais aussi des fines particules en suspension dans l'air.
- ↳ **Un masque chirurgical.** Un masque chirurgical est un dispositif médical (norme EN 14683). Il est destiné à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Il protège également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis.
- ↳ **Un masque alternatif de catégorie 1.** Un masque alternatif est destiné à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Il protège également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis.

Des visières (ou écrans faciaux) peuvent également être proposées, **en complément du masque**, en cas de contact rapproché avec du public ne portant pas de masque. Elles protègent les muqueuses oculaires des porteurs, des grosses gouttelettes émises immédiatement après une toux par une personne à proximité et face à l'écran ; elles ne permettent pas de protéger des particules restant en suspension.

La visière ne se substitue pas au masque, elle le complète.

Ces masques et écrans faciaux ne peuvent être utilisés qu'en complément des mesures collectives, organisationnelles et d'hygiène mises en œuvre permettant d'assurer la santé et la sécurité des agents.



Les masques faits artisanalement ne peuvent pas être utilisés dans un cadre de travail que ce soit par les professionnels de santé ou hors santé.

Contrairement au masque chirurgical ou alternatif de catégorie 1 il n'est pas possible d'apporter une garantie sur le niveau d'efficacité de ces masques.

Obligation de l'employeur concernant le lavage des masques « grand public » à usage non sanitaire

Dès lors que le port de masque « grand public » a été décidé comme mesure de prévention contre la Covid-19, l'employeur donne les consignes pour son utilisation dans le cadre des dispositions de l'article L. 4122-1, et il doit en conséquence prendre en charge son entretien, cette prise en charge recouvrant la nécessité d'assurer un suivi du respect des conditions de lavages afin de pouvoir garantir la protection offerte par le masque. Il est utile d'aborder ce point avec les instances représentatives du personnel afin de déterminer quelle solution peut être envisagée (entretien par une entreprise spécialisée ou organisation de l'entretien en interne dans le respect du protocole de nettoyage préconisé par le fabricant).

Exemple de tableau afin d'assurer la traçabilité du nombre de nettoyage :

Tableau de suivi nettoyage masque LAVABLE à usages non sanitaires

MODELE....., performances garanties jusqu'à lavages

LAVAGE	MASQUE 1	MASQUE 2	MASQUE 3	MASQUE 4	MASQUE 5
N°1					
N°2					
N°3					
N°4					
N°5					
N°6					
N°7					
N°8					
N°9					
N°10					
Etc.					

Mettre par exemple une croix ou une date à chaque lavage.

Ressources

↳ **Site de la Direction Générale des Entreprises : DGE**

[Lien vers le descriptif des catégories de masques à usage non sanitaire de catégorie 1 et 2.](#)

[FAQ du gouvernement différents types de masques](#)

↳ **Site du Comité Stratégique de la Filière Mode et Luxe (CSF) :**

Il est possible de faire une commande de masques à Usage Non Sanitaire (UNS) de Catégorie 1 ou Catégorie 2 directement sur le site [Savoir faire ensemble](#)

↳ **Site de l'INRS**

[Cette page du site](#) propose une foire aux questions sur les différents types de masques de protection respiratoires et les risques biologiques.

Ci-dessous le lien vers 4 affiches de sensibilisation :

[Masque en tissu : adoptons les bons gestes](#)

Masque chirurgical : adoptons les bons gestes

Masque type FFP : bien ajuster son masque

Masque type chirurgical : bien ajuster son masque